



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE EULALIE DE CERNON

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 28 mai à 18 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, M. Bastien CRISTOL, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, M. Yoann FORESTIER, Mme Marianne FROMOND, M. Victorien GENIEZ, M. Florian GLANDIERES, M. Philippe VIALA.

A donné procuration : M. Yoann TULSA à M. Bastien CRISTOL.

Absente : Mme Marie-Laure VINAS.

Secrétaire de séance : Mme Marianne FROMOND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Présents : 8 - Votants : 9.

OBJET : Subventions versées aux associations pour l'année 2025 - N°29/2025.

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif de la commune pour l'exercice 2025,

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi des subventions aux associations comme suit :

Subventions aux associations	
Associations	Montant de la subvention 2025
ADMR Larzac et Sorgues	300
APAHL	150
APE Jules Verne	340
Association CASE	700
Diane Ste Eulalienne	300
Foyer Rural	700
La Ruée vers l'art	1 000
Les Fadarelles du Larzac	150

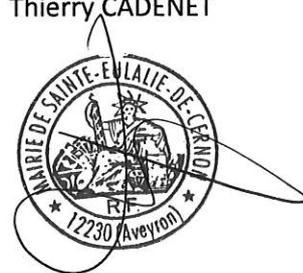
AFM Téléthon	100
Union Sportive Larzac Vallées	1 000
Le Volant Saint-Eulalien	100

Ont signé les membres présents

Le Maire,
Acte dématérialisé
Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 05/06/2025
- et la publication ou notification le 05/06/2025



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>